

Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin d'Information

=====SEPTEMBRE/OCTOBRE 2005 N°445=====



TROTT' ROLL

Dépôt légal : 328/820 Imprimerie : Mairie de Thiaville

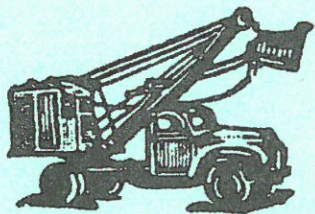
ECHO DU CONSEIL DU 02/09/2005

1- Travaux en forêt. Résultat de l'appel d'offres.

Le compte rendu du résultat de l'appel d'offres lancé le 26 juillet 2005 (courriers, affichage mairie, Internet) pour la réalisation de travaux forestiers est fait par le Maire.

La date limite de réception des offres étant fixée au 26 août 2005, la commission communale d'appel d'offres s'est réunie le 31 août en présence de M. COUTIERAS, agent ONF.

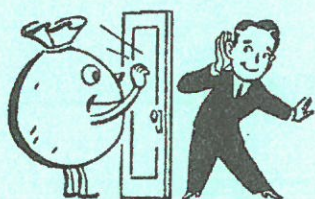
Après examen des offres, la société AGRI TP de CRION a été retenue pour l'exécution des travaux d'un montant de 19.230 € HT.



2- Dotation de solidarité 2005.

Le Conseil Général est sollicité pour une subvention dans le cadre de la dotation de solidarité sur la base de 70% pour les dépenses inscrites en section d'investissement :

- le contrôle d'accès de la salle Biétry : 1.839,47 € HT
- la sectorisation du chauffage de l'école : 1.829,00 € HT
- la vitrine de la Grande Salle : 250,00 € HT
- les bacs isothermes de la cantine : 152,00 € HT
- les matelas de l'école : 295 ,00 € HT

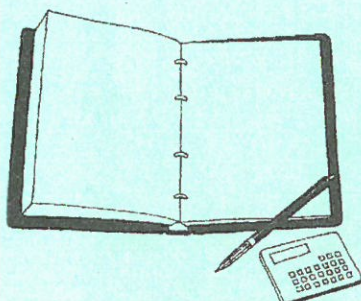


3- Demandes de subventions

Il convient de constituer les dossiers de demande de subvention au titre des travaux à programmer pour l'année 2006.

Les dossiers retenus en concertation avec la commission communale des travaux sont :

- la création d'un local d'archives,
- le chauffage central du bâtiment mairie :
 - *RDC avec bureau, salles, etc...
 - *1^{er} étage pour l'appartement,
 - *2^{ème} étage pour le local mis à disposition de RCM
- la création et l'aménagement de parkings au profit de l'école, la salle Biétry, le terrain de football et la Grande Salle.



4- Convention ACFI avec le CGFPT.

Le Conseil autorise le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale une convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspecteur dans le domaine de l'hygiène et la sécurité du travail.

5- Budget assainissement 2005.

Suite à la défection d'une pompe d'assainissement, il est décidé l'inscription d'une recette de 5.300 € (en provenance du budget communal) pour pouvoir ouvrir un crédit du même montant qui servira à l'acquisition d'une nouvelle pompe dans la station de relevage du Pont.



6- Travaux d'entretien du chauffage de la Grande Salle.

Le Conseil accepte le devis de 669,88 € TTC de la société Jacques PHILIPPE, chargée de l'entretien du chauffage de la Grande Salle.

L'essentiel du travail consiste à vidanger le circuit du chauffage au sol en polyéthylène dans lequel se forment des boues qui à la longue colmatent les tuyaux puis à remettre de l'eau ainsi qu'un produit spécifique.

Il convient d'effectuer cette opération tous les quatre ans et ceci n'a jamais été réalisé depuis la mise en fonctionnement du chauffage en 2001.

7- Entretien des chauffages au gaz.

Les logements communaux situés au n°12, rue d'Alsace et celui du n°11 rue de la Libération sont désormais équipés d'un chauffage central au gaz.

Ces logements étant loués, la responsabilité du propriétaire, donc de la commune, est engagée en ce qui concerne leur entretien.

A cet effet, le Maire est autorisé à signer un contrat avec l'Entreprise RONQUY, installateur de ces chauffages. Celui-ci comprend une visite en début de saison de chauffe (entre septembre et novembre) et une seconde visite durant la période de chauffe (mars-avril) pour des montants de 95,68 et 119,62 € TTC.

8- Prise en charge par la commune des entrées piscine des élèves de l'école de Thiaville.

Dans le cadre de leurs activités scolaires, l'accès à la piscine des élèves de l'école de Thiaville-sur-Meurthe est pris en compte par la commune.

9- P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

La révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est arrivée à la fin d'une première phase qui consiste à établir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour la commune.

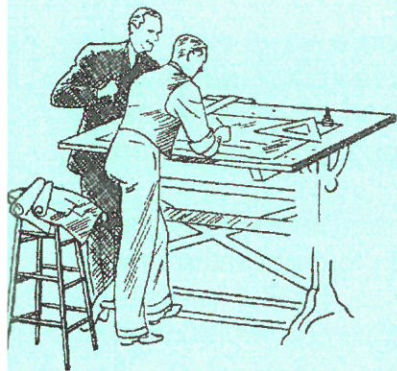
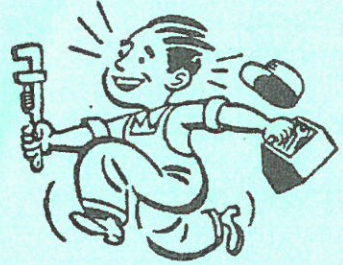
Ce document, élaboré par la commission communale « révision du PLU » avec l'assistance du CAUE et de la Société ECOLOR, a reçu l'avis favorable du Conseil Municipal à qui le projet est présenté.

L'ensemble de ce document est publié dans son intégralité dans le présent bulletin municipal et sera exposé en réunion publique à une date qui reste à définir après une nouvelle avancée du travail de la commission PLU.

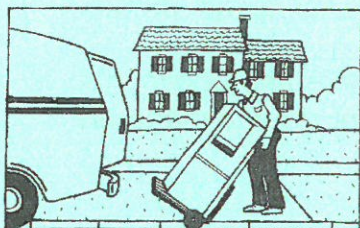
10- Maîtrise d'œuvre des travaux connexes.

Compte tenu de la défaillance de la société INGENO qui était chargée d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux connexes (travaux liés au remembrement), il a été proposé de la Direction Départementale de l'Équipement de LUNEVILLE de reprendre à son compte cette maîtrise.

La DDE a accepté le marché et le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier.



LA VIE DU VILLAGE



Nouveaux habitants :

M. Maximilien SCHLATTER et Aurore PEDRAZZANI au 11B, rue de Bellevue.

M. et Mme Serge VOGT et leurs enfants au n°4, rue d'Alsace

M. et Mme Steven GROSJEAN et leurs filles au n°5 bis rue des Vosges.

M. LAXENAIRE Dimitri, Stéphanie COUTURIER et leurs enfants au 16, rue des Vosges.

M. et Mme Jacques ANDRE, leur fils et Mlle WENGER au 17bis, rue des Vosges.

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

Naissance :

Loan VOGT est né le 18 août 2005 à Saint-Dié-des-Vosges.

Tous nos vœux au bébé et nos vives félicitations aux parents.



OPERATION BRIOCHES

L'opération « Brioches » aura lieu du 13 au 16 octobre.

En 2004, les fonds collectés ont été affectés pour partie à l'équipement des foyers de Haucourt St Charles dont l'ouverture est imminente, et au solde du financement du CAT de Pont-à-Mousson dont la fin des travaux est prévue fin novembre.

Cette année, le produit sera affecté au financement de la première tranche de travaux de réhabilitation du CAT de Briey qui accueille une centaine de personnes. Cet établissement ouvert en 1978 nécessite d'importants travaux de réaménagement pour offrir aux personnes handicapées des conditions d'accueil décentes.



DEPOT VERT ET DECHETTERIE

Depuis août 2005, la déchetterie intercommunale est ouverte aux habitants de nos communes : Baccarat, Lachapelle, Thiaville.

Cette déchetterie accepte les déchets verts qui sont, après un constat de 2 mois de fonctionnement, l'apport principal des habitants.

Pour Thiaville, qui avant la réalisation d'une structure adaptée, possédait un « dépôt vert », une habitude nouvelle devient nécessaire.

Notre dépôt qui a été fort utile pendant de nombreuses années devient « hors la loi ». Il faut reconnaître qu'il était bien pratique, mais difficilement gérable, et bien sûr l'évolution de la préservation de l'environnement nécessite la fermeture pour respecter ce qui nous est imposé par la réglementation.

La toute nouvelle déchetterie intercommunale située dans la zone artisanale Baccarat-Bertrichamps, à côté de SPEED CAR, LA POSTE, la station de lavage, vous accueillera pour recueillir non seulement les déchets verts, mais aussi tout ce qui vous encombre et mérite une attention particulière pour protéger notre environnement.



Merci de votre participation à l'effort collectif et à votre conduite citoyenne.

Horaires d'ouverture de la déchetterie

| | HIVER | ETE |
|-----------------|---------------------------------------|----------------------------|
| | Du 1 ^{er} octobre au 14 mars | Du 15 mars au 30 septembre |
| Lundi | 10 h 00 à 11 h 30 | 10 h 00 à 12 h 00 |
| | 13 h 30 à 16 h 00 | 14 h 00 à 17 h 30 |
| Mercredi | | |
| | 13 h 30 à 16 h 00 | 14 h 00 à 17 h 30 |
| Vendredi | | |
| | 13 h 30 à 16 h 00 | 14 h 00 à 17 h 30 |
| Samedi | 9 h 00 à 11 h 30 | 9 h 00 à 11 h 30 |
| | 13 h 30 à 16 h 30 | 14 h 00 à 18 h 00 |

NOUVEAU PERCEPTEUR



A compter du 1^{er} septembre 2005, la gestion de la Trésorerie de Baccarat est confiée à Madame Flore PARDAL, en remplacement de Madame Claire ESCHBACH.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue et une rapide et facile intégration dans ses fonctions sur notre secteur.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION

Le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable présente le projet de la commune. Il représente une des pièces constitutive des Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.), qui se sont substitués au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000.

Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable est fixé à l'article R.123.3 du Code de l'Urbanisme : "(il) définit (...) les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement."

« Dans ce cadre, il peut préciser :

1- Les mesures de nature à préserver les centres-villes et les centres de quartiers, les développer ou en créer de nouveaux ;

- 2- Les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles ;
- 3- Les caractéristiques et le traitement des rues, sentiers piétonniers ou pistes cyclables et des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer;
- 4- Les actions et opérations d'aménagement de nature à assurer la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers ;
- 5- Les conditions d'aménagement des entrées de ville en application de l'article L.111.1.4 ;
- 6- Les mesures de nature à assurer la préservation des paysages »

Schématiquement, le P.A.D.D. doit exposer les intentions de la commune pour les années à venir, et justifier de l'aspect "durable" de son développement futur.

Les choix opérés pour établir le P.A.D.D. et le règlement l'ont été dans le respect des objectifs et principes énoncés aux articles L 110 et L 121-1 du Code de l'Urbanisme, à savoir les principes d'équilibre, de diversité et mixité sociale, de protection :

- **Principe d'équilibre** : le P.L.U. doit déterminer les conditions permettant d'assurer l'équilibre entre le développement urbain et le développement rural, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ainsi que la protection des espaces naturels et des paysages.

- **Principe de diversité des fonctions et de mixité sociale** : le P.L.U. doit prévoir des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour satisfaire les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités sportives et culturelles, d'activités d'intérêt général et d'équipements publics.
Il doit tenir compte de l'équilibre entre emploi et habitat, des moyens de transport et de gestion des eaux.

- **Principe de protection** : le P.L.U. doit veiller à une utilisation économe de l'espace, à la sauvegarde du patrimoine naturel et bâti, à maîtriser l'expansion urbaine et la circulation automobile et à prendre en compte les risques de toute nature.

Le PADD de THIAVILLE-SUR-MEURTHE a été établi dans l'esprit et le respect d'un développement durable pour la commune, tant sur le plan social, qu'économique et environnemental.

D'une manière générale, le Conseil Municipal de THIAVILLE-SUR-MEURTHE a décidé de poursuivre le développement linéaire de l'urbanisation (notamment sur Fagnoux), tout en exploitant autant que possible les dents creuses du centre.

PRINCIPE

UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE ET COHERENT

ORIENTATION N° 1

↳ **La commune de THIAVILLE-SUR-MEURTHE affirme sa volonté d'ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation en réponse à la demande de terrains à bâtir.**

- Elle souhaite un développement de sa population suivant une croissance démographique raisonnable, à savoir atteindre 750 habitants à l'échéance d'une dizaine d'années.
- Elle fait le choix de limiter ses extensions à court et moyen termes à l'Est du village, du fait de la proximité de la ZAC et des éventuelles nuisances associées.

ORIENTATION N° 2

↳ **La commune tient à une bonne intégration des zones d'urbanisation future avec le bâti existant.**

- Créer des liaisons viaires et piétonnières entre les nouvelles zones d'urbanisation et l'existant en prenant en compte les zones de stationnement.
- La commune se prononce en faveur d'une intégration paysagère harmonieuse des nouvelles constructions.

De manière générale, elle souhaite que l'implantation, le dimensionnement et l'aspect des constructions futures soient respectueux de l'environnement architectural et paysager de la commune.

- Prendre en compte les problématiques d'assainissement, d'eau, de voirie et de protection incendie dans le cadre de l'ouverture des zones d'extension.
- Accompagner le développement de l'urbanisation au Sud-Ouest du village (secteur de Fagnoux), d'un renforcement de l'entrée par la RD 159, et en assurer la sécurisation.

ORIENTATION N° 3

↳ **La commune souhaite offrir aux habitants une diversité de logements.**

- Avoir une offre de logements variée (individuel/collectif, locatif/accession à la propriété ...).

La commune a demandé une étude auprès de l'OPHLM de Lunéville pour la réalisation d'un ensemble pavillonnaire destiné à la location.

PRINCIPE

PRESERVATION DU PAYSAGE ET DES ZONES NATURELLES

ORIENTATION N° 4

↳ La commune souhaite protéger et valoriser le patrimoine rural.

- La commune a la volonté de préserver son église, ses fontaines, ses calvaires, ses ponceaux, etc... . Cette protection se fera par le biais des "éléments remarquables du paysage", en identifiant les éléments à protéger par le symbole « ★ ».
- Elle souhaite empêcher la dégradation et la dénaturation du bâti traditionnel lorrain (alignement, usoirs, façades, portes charretières, etc ...). Cette préoccupation sera intégrée au niveau du règlement.
- problème des maisons abandonnées et logements vacants (à voir en réunion)

ORIENTATION N° 5

↳ La commune a la volonté de préserver les secteurs de vergers proches du village et les jardins situés à l'arrière des habitations, en dehors des zones d'extensions futures.

- Les secteurs de vergers et de jardins concernés seront classés en zone Nj, autorisant uniquement la construction d'abris de jardin, limité en hauteur et en emprise au sol.

ORIENTATION N° 6

↳ La commune souhaite réglementer les zones forestières.

- La commune a la volonté de préserver le massif boisé, en l'inscrivant en zone Nf, autorisant les abris de chasse dont la hauteur et l'emprise au sol seront réglementées.
- la commune tient à conserver un paysage ouvert ; elle tient notamment à éviter les nouvelles plantations à proximité des zones urbanisées.

ORIENTATION N° 7

↳ La commune a pour projet de privilégier l'assainissement collectif à l'assainissement individuel.

- Le zonage du P.L.U. sera en cohérence avec le zonage d'assainissement prévu par la commune.
- La localisation des zones d'urbanisation future tiendra compte de distances et de coûts raisonnables pour un raccordement à l'assainissement collectif.

PRINCIPE

OFFRIR DES ESPACES PUBLICS DE QUALITE

ORIENTATION N° 8

↳ La commune veut se doter d'un réseau de voies variées et de qualité.

- Elle souhaite garantir le maintien des chemins, ruelles et sentiers existants.
- Elle prévoit la création de nouvelles liaisons carrossables et/ou piétonnières, notamment entre le centre et les zones d'extensions urbaines.
- La commune souhaite soigner l'aménagement de ses entrées de village.

ORIENTATION N° 9

↳ La commune souhaite développer l'offre d'équipements et d'espaces publics.

- Elle a en projet la réalisation d'un square et d'aires de jeux, à destination directe des habitants.
- Elle souhaite aussi aménager un parcours de santé (en cours de finalisation) et des zones de pique-nique, pour les habitants de la commune et des environs.

PRINCIPE

MAINTIEN ET ACCUEIL DES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE

ORIENTATION N° 10

↳ La commune souhaite favoriser les activités commerciales et artisanales.

- Elle veut favoriser le maintien des quelques commerces et services de proximité au sein du village, en mixité avec l'habitat.
- Elle souhaite voir se poursuivre l'installation de nouvelles entreprises dans sa zone d'activités déjà aménagée à l'Est du village, en direction de Raon l'Etape.

ORIENTATION N° 11

↳ La commune a la volonté de maintenir l'activité agricole.

Elle souhaite préserver au maximum le foncier à vocation agricole.

INFOS JEUNES

Pourquoi les larmes coulent de nos yeux ?

Les larmes sont des gouttes d'un liquide biologique, le liquide lacrymal, secrété au niveau des yeux. Ce liquide humidifie l'œil en permanence afin de le protéger, notamment si une poussière s'y trouve. Les larmes contiennent du sel et des "antiseptiques" : ce sont des substances destinées à détruire les microbes. Chez l'homme, de nombreux sentiments sont exprimés par l'écoulement de larmes, en particulier la peur et la tristesse. Mais les larmes peuvent aussi apparaître en d'autres circonstances émotionnelles : on peut pleurer de joie, de rire... ou bien lorsque l'œil est agressé, par exemple en découpant des oignons ! Il n'y a pas que les hommes qui pleurent : tous les animaux sont pourvus de ce système ! Et certains, comme les éléphants, pleurent également lorsqu'ils sont tristes...

Pourquoi met-on des timbres sur les enveloppes ?

Le timbre-poste est une invention des Britanniques Rowland Hill et James Chalmers. Le premier timbre fut émis par les postes royales anglaises en 1840. Il représentait le portrait de la reine Victoria. Avant cette date, c'est le destinataire qui payait le coût du transport du pli qui lui était adressé, le prix était très élevé ! De ce fait, beaucoup de destinataires refusaient les lettres, trop coûteuses. Pour éviter à l'administration des postes de perdre trop d'argent, Hill proposa de faire payer l'expéditeur. Celui-ci devait coller un timbre sur l'enveloppe afin de prouver qu'il avait bien payé l'affranchissement. L'administration des postes oblitérait ensuite ce timbre avec un cachet encre pour éviter toute réutilisation. Le succès fut immédiat et de nombreux pays adoptèrent ce système postal : la Suisse et le Brésil en 1843, les Etats-Unis en 1847 et la France en 1849.

Pourquoi un marathon fait-il 42,195 kilomètres ?

Marathon est le nom d'un village de la Grèce antique, situé au nord-est d'Athènes. La plaine de Marathon est connue pour une grande bataille qui opposa les Athéniens aux Perses en l'an 490 avant J.-C.. La course du marathon commémore l'exploit d'un messager qui courut la distance jusqu'à Athènes pour annoncer la victoire des Grecs. On croit donc souvent que cela correspond à la distance entre la ville de Marathon et Athènes, mais c'est faux ! Depuis les premiers Jeux Olympiques, la course était courue sur 40 kilomètres. Mais, lors des jeux de Londres en 1908, l'épouse du roi Edouard VII qui souhaitait voir les athlètes fit donner le départ de la course sous les fenêtres du château de Windsor. Or, la distance jusqu'à la ligne d'arrivée était de 42,195 kilomètres ! Depuis, cette distance a été officiellement adoptée.

Pourquoi dit-on "filer un mauvais coton" ?

Cette expression s'applique aux personnes qui se trouvent dans une situation dangereuse. Elle date du 19e siècle et provient du monde du tissage : à cette époque, on utilisait des machines pour filer le coton. Lorsque certaines pièces s'abîmaient, on disait que la machine filait "un mauvais" ou "un vilain" coton car le coton produit était alors de mauvaise qualité ! De nos jours, lorsque l'on dit d'une personne qu'elle file "un mauvais coton", cela signifie qu'elle est dans une situation qui lui est néfaste et qui risque de s'aggraver. On utilise également les expressions "être dans une mauvaise passe" ou encore "être sur la mauvaise pente".

Fêtes et manifestations 2005/2006

Commune de Thiaville-sur-Meurthe

| Dates | Motifs | Organisateur | Lieux |
|-------------------|---------------------------------|--------------------------|-----------------|
| 21 octobre 2005 | Concert de la Musique Raonnaise | Comité des Fêtes | Eglise |
| 11 novembre 2005 | Cérémonies du Souvenir | Municipalité | Foyer Rural |
| 19 novembre 2005 | Beaujolais | Foyer rural de Thiaville | Foyer Rural |
| 03 décembre 2005 | Saint Nicolas | Association Familiale | Rues du Village |
| 03 décembre 2005 | Téléthon | RCM | Foyer Rural |
| 07 janvier 2006 | Vœux du Maire | Municipalité | Grande Salle |
| 18 février 2006 | Repas dansant | Foyer rural de Thiaville | Foyer Rural |
| 18 mars 2006 | Repas dansant | Football Club | Foyer Rural |
| 25 mars 2006 | Repas des Aînés | Association Familiale | Foyer Rural |
| 29 avril 2006 | Bal du Muguet | Association Familiale | Foyer Rural |
| 13 mai 2006 | Vide Grenier | Comité des Fêtes | Rues du Village |
| 20 mai 2006 | Pizzas | Amis de l'Ecole | Salle Biétry |
| 11 juin 2006 | Tournoi | Football Club | Stade Biétry |
| 07 août 2006 | Danse du Coq | Club Amitié | Foyer Rural |
| 08 septembre 2006 | Réunion du calendrier | | |

Commune de Lachapelle

| Dates | Motifs | Organisateurs | Lieux |
|---------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
| 8 et 9 octobre 2005 | Exposition | Foyer Rural de Lachapelle | Maison pour tous |
| 19 novembre 2005 | Loto | Foyer Rural de Lachapelle | Maison pour tous |
| 26 et 27 novembre | Exposition photos | Municipalité | Maison pour tous |
| 17 décembre 2005 | Noël | Municipalité + Foyer | Maison pour tous |
| 14 janvier 2006 | Vœux du Maire | Municipalité | Maison pour tous |
| 14 juillet 2006 | Fete Nationale | Foyer + Comité des Fêtes | Centre du village |

Saison Football 2005-2006

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1) Aller : 11 septembre 2005 Retour : 21 mai 2006 THIAVILLE FR1- BADONVILLER C3 | 5) Aller : 23 octobre 2005 Retour : 26 mars 2006 THIAVILLE FR1 – NANCY A.C.T.I 1 |
| 2) Aller : 25 septembre 2005 Retour : 05 février 2006 SOMMERVILLER 2 – THIAVILLE FR1 | 6) Aller : 06 novembre 2005 Retour : 02 avril 2006 THIAVILLE FR1 – VAL ET CHATILLON |
| 3) Aller : 09 octobre 2005 Retour : 05 mars 2006 THIAVILLE FR1 – LANEUV. LA 3 | 7) Aller : 13 novembre 2005 Retour : 09 avril 2006 NCY ALLIANCE - THIAVILLE FR1 |
| 4) Aller : 16 octobre 2005 Retour : 12 mars 2006 HERIMENIL AS1 – THIAVILLE FR1 | 8) Aller : 27 novembre 2005 Retour : 23 avril 2006 THIAVILLE FR1 – LUNEVILLE TUR1 |

9) Aller : 04 décembre 2005
Retour : 14 mai 2005
MAGNIERES FJE1 - THIAVILLE FR1



Calendrier club de l'amitié 2005/2006

MOIS D'OCTOBRE 2005

Lundi 3 octobre : Grande marche
Jeudi 6 octobre : Club
Lundi 10 octobre : Grande marche
Jeudi 13 octobre : Petite marche
Lundi 17 octobre : Grande marche
Jeudi 20 octobre : Club
Lundi 24 octobre : Grande marche
Jeudi 27 octobre : Petite marche
Lundi 31 octobre : Grande marche

MOIS DE DECEMBRE 2005

Jeudi 1 décembre : Club
Lundi 5 décembre : Grande marche
Jeudi 12 décembre : Grande marche
**Jeudi 15 décembre : Club (Repas pâté
Lorrain à BERTRICHAMPS)**
Lundi 19 décembre : Grande marche
Jeudi 22 décembre : Marche
Jeudi 29 décembre : Marche

MOIS DE FEVRIER 2006

Jeudi 2 février : Club
Lundi 6 février : Grande marche
Jeudi 9 février : Petite marche
Lundi 13 février : Grande marche
Jeudi 16 février : Club
Lundi 20 février : Grande marche
Jeudi 23 février : Petite marche
Lundi 27 février : Grande marche

MOIS D'AVIL 2006

Lundi 3 avril : Grande marche
Jeudi 6 avril : Petite marche
Lundi 10 avril : Grande marche

MOIS DE NOVEMBRE 2005

Jeudi 3 novembre : Club
Lundi 7 novembre : Grande marche
Jeudi 10 novembre : Petite marche
Lundi 14 novembre : Grande marche
Mercredi 16 novembre : Concours de belote
Jeudi 17 novembre : Club
Lundi 21 novembre : Grande marche
Jeudi 24 novembre : Petite marche
Lundi 28 novembre : Grande marche

MOIS DE JANVIER 2006

Jeudi 5 janvier : Club (Tirage des Rois)
Lundi 9 janvier : Grande marche
Jeudi 12 janvier : Petite marche
Lundi 16 janvier : Grande marche
Jeudi 19 janvier : Club
Dimanche 22 janvier : CHOUCROUTE
Lundi 23 janvier : Grande marche
Jeudi 26 janvier : Petite marche
Lundi 30 janvier : Grande marche

MOIS DE MARS 2006

Jeudi 2 mars : Club
Lundi 6 mars : Grande marche
Lundi 9 mars : Petite marche
Lundi 13 mars : Grande marche
Mercredi 15 mars : Concours de Belote
Jeudi 16 mars : Club
Lundi 20 mars : Grande marche
Jeudi 23 mars : Petite marche
Lundi 27 mars : Grande marche
Jeudi 30 mars : Club

Jeudi 13 avril : Club
Lundi 17 avril : Grande marche
Jeudi 20 avril : Petite marche
Lundi 24 avril : Grande marche
Jeudi 27 avril : Club

MOIS DE MAI 2006

Lundi 1 mai : Grande marche
Jeudi 4 mai : Petite marche
Lundi 8 mai : Grande marche
Jeudi 11 mai : Club
Lundi 15 mai : Grande marche
Jeudi 18 mai : Petite marche
Lundi 22 mai : Grande marche
Jeudi 25 mai : ASCENSION-pas de Club
Lundi 29 mai : Grande marche

MOIS DE JUIN 2006

Jeudi 1 juin : Club
Lundi 5 juin : Grande marche
Jeudi 8 juin : Club
Lundi 12 juin : Grande marche
Jeudi 15 juin : Club
Lundi 19 juin : Grande marche
Jeudi 22 juin : Club – Dernier jour du Club

Depuis cette date jusqu'à la reprise du CLUB en SEPTEMBRE, tous les LUNDI et JEUDI : Grande marche.

L'activité « Couture » a lieu tous les JEUDI sauf pendant les vacances scolaires. Vous pouvez demander tous les renseignements à Bernadette GEORGES ☎ 03.83.71.43.79
Ou Marie-José REY

La DANSE DU COQ aura lieu le 7 AOUT 2006

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

FOYER RURAL

L'Assemblée Générale de l'Association « Foyer Rural » s'est déroulée le 22 septembre 2005.

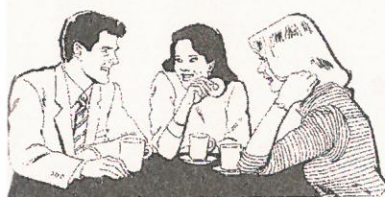
Le nouveau bureau est composé de :

- THOUVENIN Jérôme, Président
- HYPOLITE Danielle, Vice-Présidente
- ZINUTTI Edith, Secrétaire
- GIRONDE Estelle, Secrétaire adjointe
- DEMANGE Thérèse, Trésorière
- HYPOLITE Pierre, Trésorier adjoint

3C2M

L'association reprend ses activités après la période des vacances. L'initiation à l'informatique sous de nombreuses formes telles que : utilisation des logiciels WORD, EXCEL, Internet, etc..

Vous voulez apprendre à créer des documents (lettres, fiches de recette, cartes de visite, cartes de vœux personnalisées, etc..), l'association initiera dans de nombreux domaines.





Etudiant vous voulez créer un rapport de stage, faire des recherches sur Internet, l'association peut vous mettre à disposition le matériel informatique pendant les heures d'ouverture, (les mardis et les jeudis de 20 h à 22 heures ou les samedis matin de 9 h à 11 heures. Nous pouvons si vous le désirez vous apporter notre aide dans certains domaines (présentation de documents etc.).

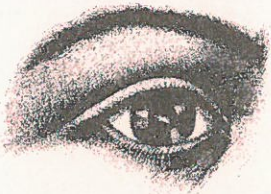
Les personnes bénévoles qui encadrent les groupes sont Viviane MICHEL, Alain GREGOIRE et Dominique THIRIET.

La cotisation annuelle est de 20 euros pour les adultes et de 10 euros pour les moins de 18 ans.

L'association a acheté un nouvel ordinateur cette année et équipé les ordinateurs récents de nouvelles souris optiques.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez nous rencontrer aux heures des cours ou par téléphone.

CLIN D'ŒIL



😊 Comment devenir riche avec un Français ???

Réponse : on l'achète au prix qu'il vaut et on le revend au prix qu'il s'estime.

😊 En traversant un village enneigé, une Rolls Royce dérape, heurte un mur et se trouve sérieusement endommagée. Le conducteur sort furieux :

-Zut ! Un mois de salaire envolé.

En attendant les secours, il assiste à l'accident identique d'une Porsche dont le conducteur, en sortant du véhicule s'exclame :

-Flûte ! Deux mois de salaire envolés.

Soudain, les deux accidentés voient arriver une 2CV qui, n'arrivant pas à freiner, heurte la Rolls et s'écrase sur la Porsche.

Le conducteur en sort hébété et gémit :

-Deux ans de salaire envolés !

Les deux autres se regardent et commentent :

-Il faut être fou pour acheter une voiture aussi chère.

UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE LOCALE (suite)

Monographie de 1888

L'église a-t-elle une crypte ou chapelle souterraine ? Non

La voûte est-elle portée par des piliers ou des colonnes ? Des piliers.

Est-elle en plein cintre ou en ogive ? En pierre, bois ou briques ? Les fermes sont-elles apparentes à l'intérieur ?

La voûte, portée par des piliers, est en plein cintre. Elle est formée de briques. Les fermes ne sont nullement apparentes à l'intérieur. Les fenêtres, au nombre de 13 sont cintrées. Les vitraux datent de la construction de l'église.

Les portes sont-elles carrées, en plein cintre ? en ogive ? en arc surbaissé ? sont-elles accompagnées de colonnes ou pilastres ? N'ont-elles qu'une ouverture, ou un pilier sépare-t-il les deux vantaux ? Y a-t-il des porches ? en bois ou en pierre ?

L'unique porte d'entrée est carrée ; elle est accompagnée de pilastres et n'a qu'une seule ouverture ; pas de porches.

Voit-on, au dehors ou à l'intérieur, des statues ou sculptures antiques ? Non.

S'y trouve-t-il des peintures murales, des tableaux, des tapisseries, des stalles, des reliquaires anciens ou quelque objet remarquable servant au culte ? Des stalles seulement.

Y-a-t-il des pierres tumulaires, des inscriptions sur pierre ou cuivre ? Non.

Les fonds baptismaux et les bénitiers sont-ils anciens ?

Non, ils datent de 1879, année de la construction de l'église.

Existe-t-il une tour ou un clocher ? Le clocher est-il en pierre ou en bois ? Où est-il placé ? S'appuie t-il sur les quatre piliers du chœur ?

Il existe une tour en pierre surmontée d'un clocher en bois placée à l'entrée de l'église et ne reposant nullement sur les quatre piliers du chœur.

Les cloches sont-elles anciennes ? Donner leurs inscriptions ?

Les cloches fournies par Mr Bournel Perrin à Nancy ont été fondues en 1880 et montées au clocher la même année.

Elles ont eu pour parrains et marraines : M.M. Oliot, Maire, Clément, curé de Lachapelle, Colin Elisabeth, Colin Eugène, Paradis Clémence, Henry Poirel, Jolain Marie Joséphine, Mathieu Marie, Knipiler Célestine, Boquel Jean-Baptiste, Villaume Marie Joséphine, Piton Appoline, Colin Jean Baptiste, Oliot Marie Catherine, Colin Joseph, Ferry Marie, Colin Jean-Baptiste, Mathieu Marie Adèle, Sœur Eléonore, Oliot Charles, Colombier Lucie, Miot Jean-Baptiste, Mathieu Marie Marceline, Bailly Eugène, curé de Baccarat, Husson Marie, Didier Jean-Baptiste, Denis et Aubry Marie Octavie.

L'église est-elle un lieu de pèlerinage ? Non.

A-t-elle conservé de vieilles bannières, des enseines de confrérie ou corporation ? Non.

Existe-t-il dans le pays quelque chapelle isolée ? Non.

A-t-il existé sur le territoire de la Commune un monastère ? d'hommes ou de femmes ? un prieuré ? un chapitre, un hospice ? une léproserie ? une maladrerie, une commanderie ? Non.

Les bâtiments, cloîtres sont-ils encore debout, en tout ou en partie ? A quels usages servent-ils ?
Les bâtiments, cloîtres n'ont jamais existé.

Connaît-on le seau de ces divers établissements ? Non.

Y a-t-il dans le pays quelque objet réputé leur avoir appartenu ? Non.

Voit-on dans le cimetière ou ailleurs, quelque croix ancienne, objet d'une légende ou d'une dévotion spéciale ? une lanterne des morts ? Non.

Le cimetière renferme t-il quelque tombeau ou monumnt de date ancienne, ou élevé à un personnage marquant ? Non.

A t-il une chapelle funéraire, consacrée au culte des morts ? Non.

Existe t-il une enceinte fortifiée, des murs, des portes des tours ou des restes de ces constructions ? Non.

La Commune possède t-elle quelque ancien château ? Non.

Quels en ont été les propriétaires ? Néant.

La commune a t-elle un hôtel de ville de date ancienne ? Non, ni de date ancienne, ni de nouvelle.

Existe t-il quelque maison remarquable par sa construction ou sa décoration (sculptures, inscriptions, écusson seigneurial, enseigne) ?

Rien à signaler.

Y trouve-t-on des fontaines, puits, pierres, arbres, consacrés par des idées religieuses ou des pratiques superstitieuses ? Non.

A t-on recueilli dans les fontaines ou puits des monnaies, médailles, épingles ? Non.

Existe t-il sur le territoire de la commune, des moulins à eau ? Indiquer leur nom, leur situation ?

Il existe sur ce territoire un moulin dit moulin de Fagnouset ; il est situé sur le ruisseau des Grands Fins, à trois cents mètres du village.

Y a t-il quelque usage prtculier, croyance, superstition, cérémonie religieuse ou civile, relatives aux mariages, aux décès ? Non.

Mentionner les légendes, les proverbes, les dictons propres au pays.

Le deux février le soleil se montre t-il avant midi ? L'ours rentre pour six semaines dans sa tanière.

Pleut-il le jour de St Médard ? La pluie dure six semaines.

Le vent est-il pluvieux, l'année est sèche. Est-il sec, l'année est pluvieuse.

Quelque événement notable s'est t-il passé dans la commune antérieurement au XIX^e siècle (sièges, batailles) ? Non.

La contrée a-t-elle donné naissance à quelque homme célèbre dans les arts, les lettres, les sciences ? Non.

Existe-t-il quelque corporation de métier ayant laissé des registres ou procès verbaux ? Non.

Connaît-on d'anciens chefs d'œuvre de maître ou d'apprenti conservés chez quelque habitant ? Non

Y a-t-il encore dans la contrée quelque fabrique, usine ou atelier de produits artistiques ? Indiquer leur nature ? (poterie, tapisserie, vitraux). Néant.

Peut-on signaler dans la commune quelques personnes possédant une collection d'objets d'art, une Bibliothèque importante au point de vue historique, des archives de famille, ou se livrant à des recherches d'histoire ou d'archéologie ? Rien de particulier à signaler.

Les archives de la mairie renferment-elles des documents anciens ou des pièces relatives à l'histoire du pays ? Non.

Thiaville, le 27 juillet 1888

L'intituteur.

Goré



CONCERT de la
MUSIQUE MUNICIPALE
de **RAON-L'ÉTAPE**
VENDREDI 21 Octobre
à **20H45**

à L'église de **THIAVILLE**

Dirigé par : Mr Philippe GAUDEL

Entrée Gratuite.